

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Abbeville

François SINGER, Greffier

BP 90035

80101 ABBEVILLE CEDEX

*** Tel 03 22 24 08 39 ***

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté SOCIETE NOUVELLE A et G LENNE
80570 DARGNIES

Dépôt effectué par :

FIDAL
5 à 13 Rue du Champ de Mars
BP 440
80100 ABBEVILLE

Numéro RCS : Abbeville B 329 095 905

<2274/1984B00019>

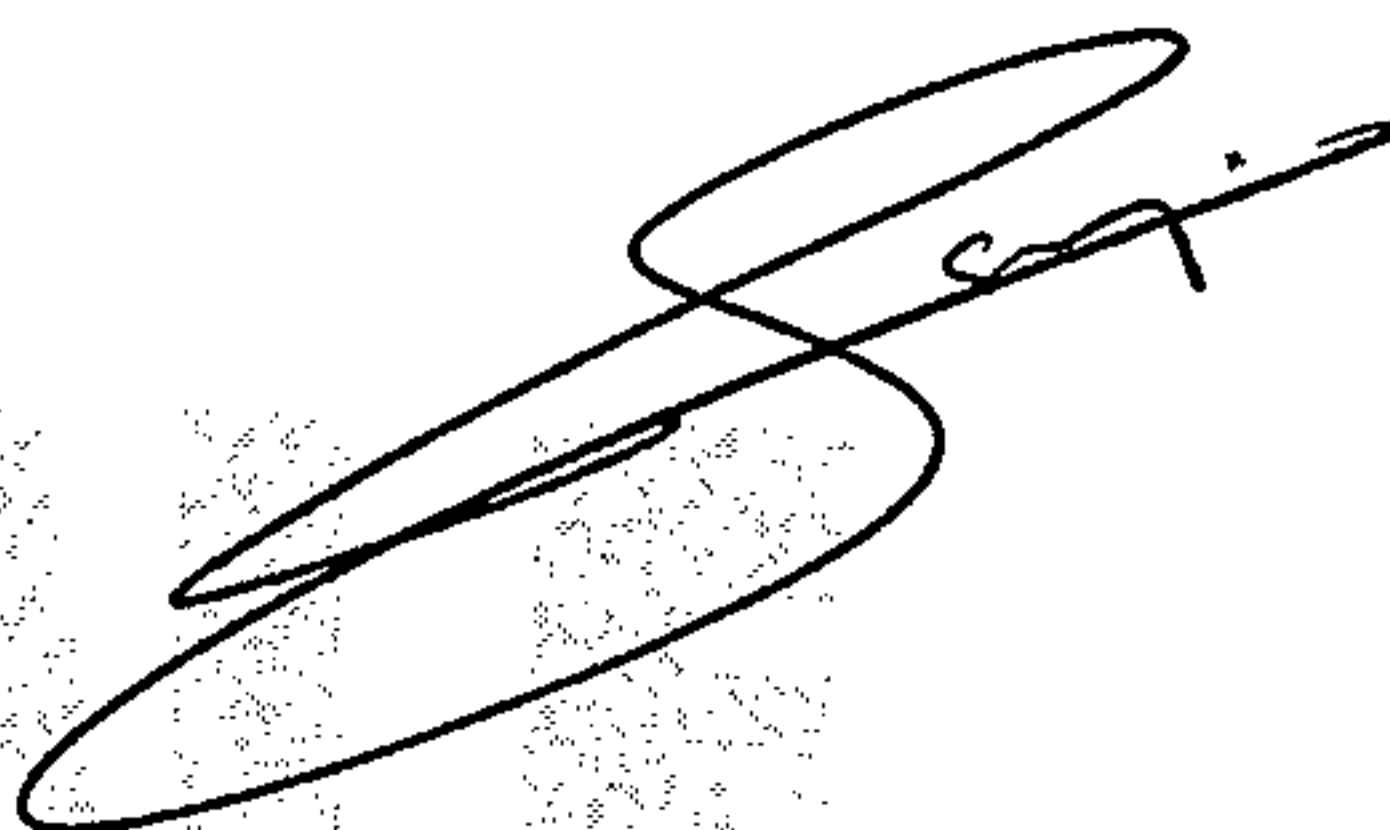
Pièces déposées le 12/06/2008

Numéro : 2800525

Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 02/04/2008
- Changement de Commissaire aux comptes titulaire
- Changement de Commissaire aux comptes suppléant

*** CE DOCUMENT N'EST PAS UNE FACTURE ***

Le Greffier,



PROCCOPIA

SANS

WALLAR

LEALL

PROCCOPIA

" SOCIETE NOUVELLE A & G LENNE "
S.A. au capital de 564.720 Euros
SIEGE SOCIAL :
80570 - DARGNIES
329.095.905 RCS ABBEVILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02 AVRIL 2008

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le **02 Avril 2008 à 14 heures 30**, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Gérard LENNE**, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Madame **Brigitte LENNE** et Monsieur **Arnaud LENNE**.

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : Madame **Brigitte LENNE**.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du cinquième des actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le rapport du conseil d'administration
- le texte du projet de résolutions.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du code de commerce.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- Nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Puis il donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

En remplacement de Monsieur Claude HESDIN qui a fait valoir ses droits à la retraite, l'assemblée générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société « SECOVI », dont le siège social est à AMIENS (80000), 605, Rue Saint Fuscien, représentée par Monsieur Jean-Pierre REYNAERT, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société « SECOVI », représentée par Monsieur Jean-Pierre REYNAERT a déclaré accepter le mandat qui lui est confié.

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

En remplacement de Monsieur Alain DUPONT qui a fait valoir ses droits à la retraite, l'assemblée générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Denis HENON, domicilié à AMIENS (80000), 605, Rue Saint Fuscien, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Denis HENON a déclaré accepter le mandat qui lui est confié.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les personnes membres du bureau.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire

